

AUZOUVILLE S/ RY



BULLETIN COMMUNAL

décembre 1988

NOS PEINES - NOS JOIES
=====

DECES :

M. Raymond GAMBU
M. Roland GAMBU
M. Juste HONNET
M. René DUHAMEL
Mme Rachelle BONAY (née Monnier)
Mme Odette CARLE (née AUGER)

MARIAGES :

M. Olivier LASNEL et Melle Nadia DRIANCOURT
M. Didier ARNAUD et Melle Sylvie LEFRANCOIS
M. Johann BOURSE et Melle Anne-Marie ROYER
M. Jean-Marc PIQUOT et Melle Jocelyne LEFRANCOIS
M. Pascal POULIQUEN et Melle Véronique LECONTE
M. Gilles PONCE et Melle Christine SPANNAGEL

NAISSANCES :

- Mickaël GOSSIN
- Virgile DUSANTER
- Pierre SIMON
- Laurent LASNEL
- Sébastien ENGRAND

HISTOIRE D'AUZOUVILLE

suite du précédent numéro

Le Maire Monsieur Alphonse LE BOEUF, Vicomte d'OSMOY, son Adjoint Monsieur SEBIRE et le Conseil Municipal se réunissent à midi et quart sur la place publique de l'Eglise pour assister à la proclamation de sa majesté NAPOLEON III Empereur des Français en présence des habitants d'Auzouville.

Monsieur le Maire a donné lecture du décret suivant :

NAPOLEON : Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français. A tous présents et à venir, Salut.

Vu le Sénatus consulte en date du 7 Novembre 1852 qui soumet au peuple le plébiscite dont la teneur suit : Le peuple veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession du Trône dans la famille Bonaparte ainsi qu'il est prévu par le Sénatus Consulte du 7 Novembre 1852.

Vu la déclaration du corps législatif qui constate que les opérations du vote ont été partout librement et régulièrement accomplies, que le recensement général des suffrages émis sur le projet du plébiscite a donné :

7.824.189 bulletins portant le mot OUI

253.145 bulletins portant le mot NON

- 63.326 bulletins NULS

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er : Le Sénatus Consulte du 7 Novembre 1852 ratifié par le plébiscite des 21 et 22 Novembre est promulgué et devient loi de l'Etat.

Article 2ème : Louis Napoléon Bonaparte est Empereur des Français sous le Nom de Napoléon III, Mandons et ordonnons que les présentes revêtues du sceau de l'Etat, insérées au Bulletin des lois, soient adressées aux cours, aux tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les inscrivent dans leurs registres, les observent et les fassent observer. Les ministres -----

chacun en ce qui les concerne sont chargés d'en surveiller l'exécution. Fait au palais de Saint Clâud le 2 Décembre 1852. Signé Napoléon par l'Empereur : le ministre d'Etat Achille FOULDE, vu et revêtu du sceau de l'Etat : le garde des sceaux ministre de la justice ABBATUCCI.

(cette lecture terminée a été suivie des cris répétés de : Vive l'Empereur, Vive Napoléon III)

Après quoi Monsieur le Maire et le Conseil Municipal sont rentrés à la mairie et ont signé le présent procès verbal.

Le 6 Février 1853 - Le Conseil Municipal décide de vendre par adjudication publique, les boues existant sur les places et chemins de la commune.

Le 27 Février 1853 - Le Conseil Municipal réclame au Préfet l'ouverture d'un bureau de Poste à Ry et pense que le projet d'ouverture d'une Gendarmerie va se réaliser dans le bourg de RY. Monsieur le Maire d'Auzéville souligne que les habitants de sa commune sont en grande majorité artisans ou fabricants de canelles ou robinets en cuivre et qu'il est difficile de répondre aux lettres commerciales rapidement.

Le 3 Avril 1853 - Le Conseil de fabrique propose au Conseil Municipal la construction d'une nouvelle sacristie à l'Eglise d'Auzouville.

SENATUS CONSULTU : Acte voté par le Sénat conservateur pendant le premier et le second empire et ayant la valeur d'une loi.

LE MOT DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'année 1988 s'achève et c'est le moment de faire le point sur les douze mois écoulés. Notre douzième bulletin communal auquel a participé pour sa rédaction les diverses associations locales va vous être présenté. Il vous apportera divers renseignements administratifs, ainsi qu'un aperçu de la vie de notre village dans son ensemble. Il mettra au courant les nouveaux habitants auxquels nous souhaitons la bienvenue.

Comme nous vous l'avions annoncé l'année dernière notre salle polyvalente est sortie de terre et sur le point de se terminer. Les bénévoles qui ont répondu nombreux à notre appel travaillent sans relâche pour toutes les finitions (peinture, revêtement mureaux, plomberie, toutes les tranchées d'écoulement, pose des menuiseries extérieures etc....)

L'achèvement des travaux a permis son ouverture pour l'arbre de Noël scolaire; chacun a sans doute apprécié l'avantage d'avoir enfin une place assise. Que tous les bénévoles soient ici remerciés publiquement pour leur participation spontanée. Cette salle permettra une vie communale plus intense pour tous. Cela ne nous fait pas oublier les problèmes des Auzouvillais notamment les difficultés d'un certain nombre de familles dont les membres sont à la recherche d'un emploi.

Le commerce local est un élément très important pour la vie du village et rend services aux habitants. Mais attention cela dépend de chacun de nous d'en assurer l'avenir, soyons conscients qu'un commerce sans clients n'est pas viable.

Sur le plan scolaire (classes maternelles et élémentaires) la rentrée s'est effectuée normalement. Au C.E.S. de Darnétal les élèves bénéficient désormais d'une salle de sport (réalisation financée par les communes adhérentes.)

En Mars prochain vous aurez à vous prononcer sur l'animation et la gestion du Conseil Municipal sortant. A l'occasion de ces élections nous vous soumettrons nos projets pour les six années à venir.

Enfin n'oublions pas que l'an 1989 verra le bi-centenaire de la révolution Française.

Liberté, Egalité, Fraternité sont toujours à la base de l'idéal qui devrait animer tout être humain.

En conclusion, nous vous souhaitons une bonne fin d'année et nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 1989.

=====

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mr. Paul COUSIN - Maire Agriculteur,
Mr. Raymond ROYER - 1er Adjoint Retraité,
Mr. Jacques SIMON - 2ème Adjoint Contremaître,
Mr. Henri HONNET - Clerc de Notaire,
Mme Colette LEFRANCOIS - Mère de famille,
Mme Joceline FRESSARD - Agent technique,
Mr. Rémy LANGLOIS - Artisan menuisier,
Mr. Jean-Pierre DENOYÈRE - Employé Géomètre,
Mr. André LEHOUX - Instituteur,
Mr. Raymond LECONTE - Agriculteur,
Mr. Maurice CORNU - Retraité,
Mr. Louis GUERARD - Agriculteur,
Mr. Vincent LAROCHE - Agriculteur,
Mr. Reynald GUERARD - Employé d'Industrie,
Mr. René MASZURIER - Retraité.

PERMANENCES DE LA MAIRIE

- LUNDI : de 18 H. à 20 H.
- MARDI : de 9 H. à 11 H.
- JEUDI : de 18 H. à 20 H.
- SAMEDI : de 9 H. à 11 H.

TELEPHONE DE LA MAIRIE : 35.23.40.67

Le courrier peut être déposé dans la boîte à lettre
"Mairie"

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

COMMENT OBTENIR	OU S'ADRESSER	RENSEIGNEMENTS CONDITIONS PIECES A FOURNIR
Extrait de Naissance	Mairie du lieu de naissance	Date de naissance Nom, Prénoms Enveloppe timbrée
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage	Date du mariage Nom, Prénoms Enveloppe timbrée
Extrait de Décès	Mairie du lieu ou domicile du défunt	Date du décès Nom, Prénoms du défunt Enveloppe timbrée
Fiche d'Etat Civil-Familiale ou individuelle	Mairie du domicile	Livret de famille
Carte Nationale d'identité (valable 10 ans)	Mairie du domicile	-(s'il s'agit de la 1ère demande) Extrait d'acte de naissance - Attestation de domicile -Dans tous les cas Livret de Famille 2 photos, 1 timbre fiscal
Passeport (valable 5 ans)	Imprimé de demande fourni par la Mairie	
Autorisation de sortie de terri- toire des mineurs	Le père ou la mère doivent se présenter à la Mairie	Livret de Famille

Où faut-il s'adresser :

Pour mariage : se présenter à la Mairie du lieu de célébration au moins 3 semaines à l'avance muni d'un extrait de naissance avec mention délivré en vue mariage, et d'un certificat prénuptial délivré par le docteur.

En cas de contrat de mariage, produire un certificat du notaire.

Pour déclaration de naissance : à la Mairie du lieu de naissance muni du livret de famille et du certificat délivré par le Docteur.

Pour décès : s'adresser à la Mairie du lieu du décès, Produire le livret de famille et le certificat du docteur ayant constaté le décès.

Médaille de la famille française :

Cette distinction honorifique est décernée aux parents qui ont élevé plusieurs enfants, savoir :

- la médaille de bronze à partir de 4 enfants,
- la médaille d'argent à partir de 6 enfants,
- et la médaille d'or à partir de 8 enfants,

N'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie. Des formulaires de demande sont à votre disposition.

Extraits de casier judiciaire : s'adresser :

CASIER JUDICIAIRE NATIONAL - 107, rue de Landreau - NANTES

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Les jeunes gens qui atteindront l'âge électoral (18 ans) au 28 Février 1989, ainsi que les personnes habitant nouvellement la commune sont priés de se faire inscrire en Mairie avant le 31 Décembre dernier délai.

LOCATIONS DES SALLES

A partir du 1er Mars 1989, la salle polyvalente sera louée aux habitants d'Auzouville et hors commune,

TARIFS DE LOCATION (montant payable à l'inscription en Mairie.)

1ent : Salle de repas et cuisine :

- 1 jour : 800 Francs
- 2 jours : 1.200 Francs

2ent : Salle de réunion :

- 1 jour : 600 Francs
- 2 jours : 900 Francs

3ent : L'ensemble des 2 salles

- 1 jour : 1.100 Francs

- 2 jours : 1.500 Francs

(Pour un vin d'honneur dansant)

500 Francs

4ent.- L'ancienne salle des fêtes sera réservée à la
Cantine Scolaire.

Toutefois et à titre exceptionnel, celle ci pourra être
louée aux habitants aux prix de 600 Francs.

Pour toute location, un chèque de caution de 1.000 Francs
sera demandé à l'inscription. Il sera rendu aussitôt après la
location si aucun dégat n'a été constaté.

Enfin il est rappelé que les habitants d'Auzouville sont
prioritaires pour les locations (6 mois à l'avance.)

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures est régulièrement effectué chaque lundi (à l'exception des lundis fériés où il est reporté au lendemain.)

Compte tenu des chiens qui divaguent sur la voie publique et percent les sacs, il est recommandé de sortir les poubelles que le lundi matin avant 8 heures.

Les habitants ont la possibilité de se procurer des sacs en Mairie qui sont vendus au prix coutant.

Il est demandé de ne pas mettre de terre, cailloux et gazon dans les sacs poubelles (ces sacs étant uniquement destinés aux ordures ménagères.)

Afin d'éviter les accidents lors du ramassage, il est rappelé que les verres cassés doivent être mis à part et non dans les sacs poubelles.

La décharge communale est ouverte tous les samedis.

Les autres jours, sous réserve de motifs exceptionnels les habitants peuvent demander la clé chez Messieurs Raymond LECONTE et Raymond ROYER (au Hameau du Thil).

Il est rappelé à l'attention des personnes qui portent des détritrus, ferrailles, pointes, verres cassés, etc.... à la décharge communale, que ceux-ci doivent les déposer à l'endroit destiné à les recevoir sans qu'une partie durant le transport soit "perdu" le long des voies d'accès.

Nous précisons également que le dépôt d'animaux morts est interdit.

Enfin nous rappelons que l'accès à la décharge est ouvert uniquement aux habitants de la commune.

Nous comptons sur la bienveillante compréhension de tous.

LES PETITS TRUCS DU JARDIN

Il est important de se sentir bien dans sa maison d'habitation surtout quand elle est agrémentée à l'extérieur par des fleurs et un gazon bien tondu, gazon d'ailleurs dont nous ne savons que faire après la tonte.

Le jardin potager en échange est gourmand du gazon indésirable. Quand les légumes sont bien levés, il est nécessaire de biner la terre pour stopper l'envahissement des mauvaises herbes, c'est précisément à ce moment que l'on peut étaler sur une épaisseur de 4 à 5 cm entre les rangs, gazon fraîchement coupé, cela empêchera l'herbe indésirable de lever et servira de matelas thermique à la terre (s'il fait froid il protégera) s'il fait chaud, il maintiendra l'humidité du sol, et en prime c'est un engrais vert et naturel (AZOTE) qui ne coûte pas cher. Nous pouvons aussi mélanger le gazon à notre composte, il restituera en terreau (Humus).

Le potager fait partie de l'équilibre naturel de l'homme, il symbolise le grand cycle de la vie. La terre reçoit la graine ensemencée que le jardinier aide à faire progresser jusqu'à la maturité du légume qui sera consommé par le noyau familial. De cette action émane un pur sentiment, et joint l'utile à l'agréable.

Si vous n'avez jamais fait de potager essayer donc seulement un petit coin pour commencer.

TAILLAGE DES HAIES

Il est rappelé à tous les propriétaires et locataires de terrains plantés de haies en bordure des routes départementales et communales (ou chemin ruraux) que celles-ci doivent être taillées au moins une fois par an afin que leur développement ne fasse aucune saillie sur la voie publique.

DIVAGATION DES CHIENS

Afin de garantir la sécurité des habitants et spécialement des enfants, la Municipalité rappelle que la divagation des chiens est interdite sur la voie publique ainsi que sur les terrains privés, en précisant également que leurs propriétaires sont civilement responsables des accidents corporels et matériels occasionnés par ces animaux domestiques (avec toutes leurs conséquences judiciaires.)

La Municipalité fait donc appel à la bienveillante compréhension de toutes les personnes concernées par cet avis.

CIRCULATION

Les routes qui traversent notre commune étant étroites et sinueuses, faisons attention aux obstacles qui peuvent surgir et respectons la signalisation (panneaux et entrée d'agglomération.)

Réduisons notre vitesse pour nos enfants et ceux de nos concitoyens qui peuvent surgir à tout instant sur la voie publique

L'AIDE ARCHITECTURALE GRATUITE UN SERVICE OFFERT A TOUS

Vous désirez construire, agrandir, transformer, restaurer ou simplement avoir un avis sur votre habitation ou tout autre bâtiment, l'architecte du C AUE est à votre disposition pour vous informer, vous conseiller dans la recherche des solutions les plus aptes à résoudre vos problèmes techniques, administratifs, paysagers.

N'attendez donc pas trop pour le rencontrer et, surtout munissez-vous de tous documents utiles : cadastre, relevés de terrain, photos des abords et des façades s'il s'agit d'extension ou de rénovation.

Permanences du CAUE :

- ROUEN
Ponts tous vents
Tél. 35.72.94.50

- BOIS GUILLAUME
Mairie

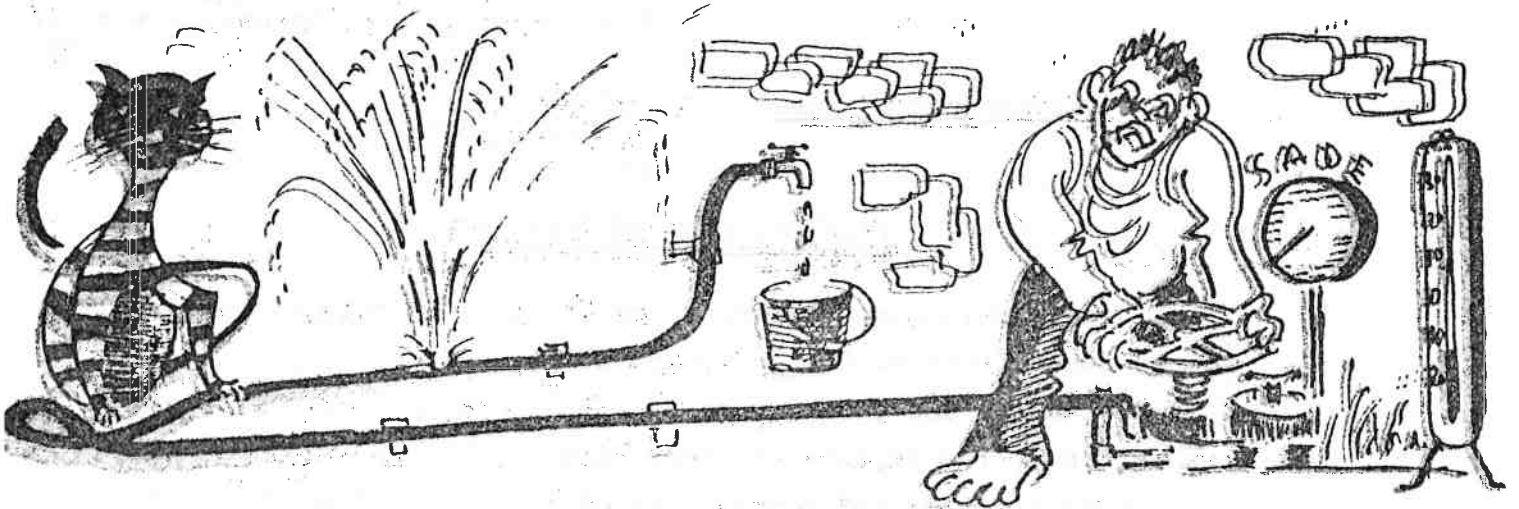
Tous les mardis et mercredis
de 14H. à 17 H.
sur rendez-vous au CAUE

Tous les mardis
de 9 H. à 10 H. 30

COMPTEURS D'EAU

ATTENTION AUX FUITEES

Il est de votre intérêt de surveiller régulièrement votre compteur d'eau car la compagnie d'assurance a refusé de signer le contrat de garantie annoncé l'an dernier.



CYCLOMOTEURS

Les mobylettes sont un moyen de déplacement pour les jeunes, mais insupportable pour les voisins lorsqu'elles circulent en "échappement libre" les nuits d'été.

D'autre part certains confondent trop souvent les rues de notre village avec un circuit de vitesse.

Il est nécessaire que les conducteurs de ces engins changent d'habitude avant d'avoir à subir les réactions violentes d'un voisin irascible ou avant de provoquer un accident.

Respectez la tranquillité et la sécurité des autres.

~ Nombre d'élèves 229 - Maternelles : 84

- Primaires : 145

Auzouville 81 (CP + CE2+CM2)

Martainville 69 (1 maternelle* 2 CP/
CE1

: Auzouville 88

Martainville

Le séjour des enfants est financé de façon équivalente par

Pour financer notre part nous organisons le BAL DES NEIGES

L'association est composée des directeurs des écoles du

Pour pouvoir continuer valablement nos activités, nous avons

Pour tous renseignements contacter Mr BREAUT à Anzouville

La classe de neige partira cette année • du 10 Mars au 25 Mars

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

- Vacances de Noël : du 21 Décembre au 5 Janvier
- Vacances d'Hiver : du 2 Février au 13 Février
- Vacances de Pâques : du 25 Mars au 10 Avril
- Vacances d'Eté : à partir du 1er Juillet

SYNDICAT DU C.E.S.

La rentrée scolaire 1988 - 1989 s'est effectuée dans des conditions satisfaisantes.

La Commune d'Auzouville compte 32 élèves fréquentant les deux C.E.S. de Darnétal dont 17 résident dans un seul secteur du Thil ce qui pose un problème d'abri les jours de mauvais temps (l'abri existant étant trop exigu.

La salle de sports des C.E.S. commencée à l'Automne 1987 est opérationnelle depuis la rentrée 1988.

Il apparaît que cette construction (réalisée dans un délai relativement court, réponde aux besoins des élèves qui l'attendaient depuis plusieurs années.

Cet ensemble à deux niveaux est composé d'une grande salle (où peut être pratiqué divers sports d'équipe) d'une salle polyvalente et de plusieurs locaux annexes.

Lors d'une récente visite, les délégués ont apprécié cette harmonieuse réalisation.

En ce qui concerne le C.E.S. Chartier qui date de 1966 deux solutions sont envisagées, soit sa restructuration, soit l'édification d'un collège neuf à Darnétal ou sur le plateau du Canton.

Ces propositions vont être mises à l'étude dans les mois à venir.

BUDGET 1988

DEPENSES PREVUES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Combustibles	60.000
Fournitures scolaires	21.000
Fournitures de Mairie	10.000
Personnel permanent et non permanent	166.800
Indemnités diverses	50.000
Charges sociales	60.000
Impôts et taxes	2.600
Entretien des bâtiments	40.000
Voirie	85.000
Entretien matériel outillage	8.000
Acquisition matériel	10.000
Electricité - Eau	33.000
Assurances	18.000
Dépense aide sociale	41.000
Cotisation municipale	2.000
Participation externat collèges	600
Contingent incendie	16.830
Charges intercommunales	140.000
Autres prestations	1.000
Versement C.C.A.S. spectacle	150
Subventions	32.500
Fêtes et cérémonies	3.000
Impressions et reliures	5.000
Documentation générale	500
Téléphone	4.500
Indemnités Maire et Adjoint	43.000
Intérêts d'emprunts	87.561
Ramassage ordures	29.946
Prélèvement pour dépenses d'investissement	173.358

TOTAL

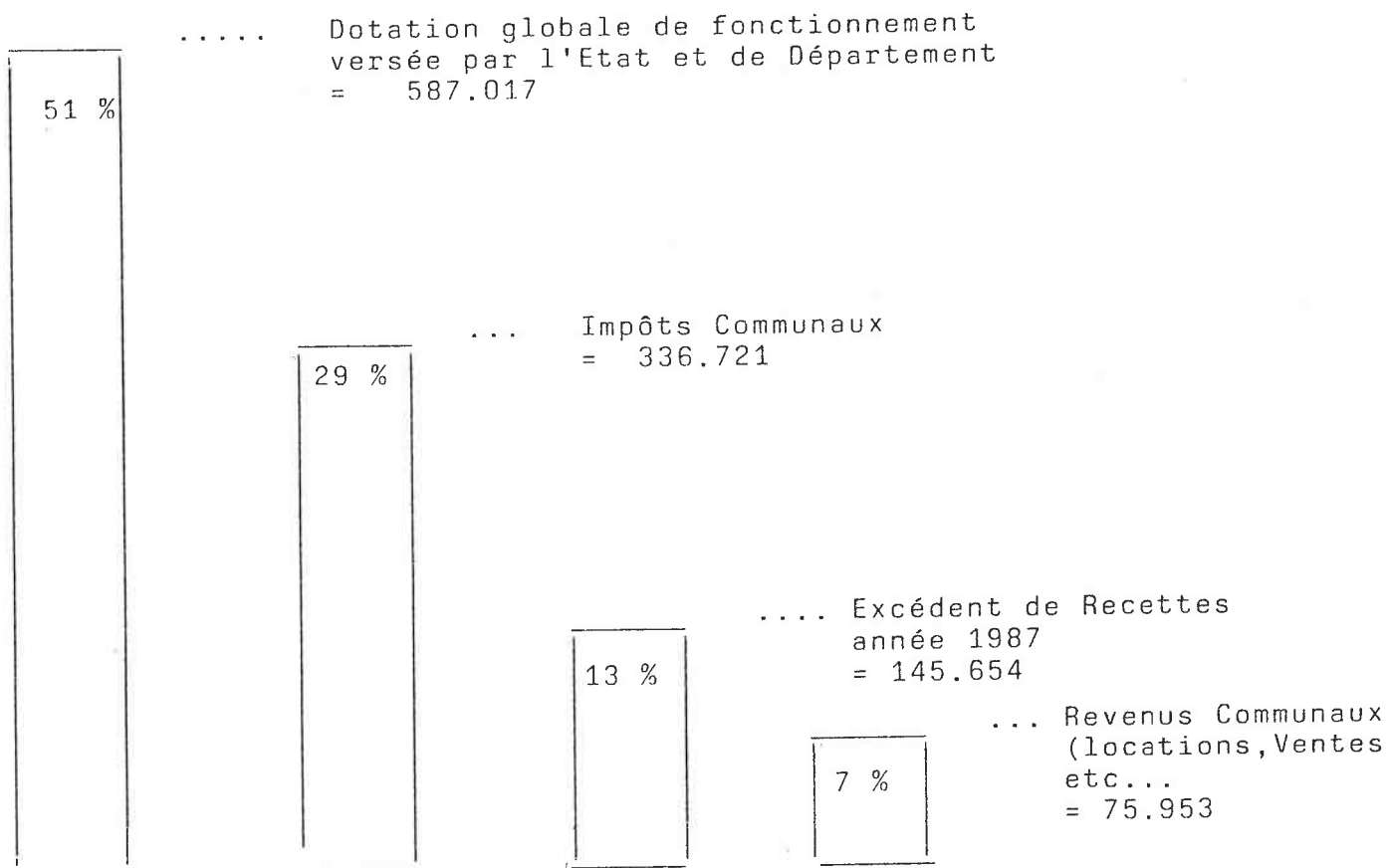
1.145.345 Francs

B U D G E T 1 9 8 8

RECETTES PREVUES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL : 1 145 345 Francs
=====

P R O V E N A N C E



produit et

Répartition des Impôts Communaux

Taxe d'habitation	=	107.309	(32%)
Foncier bâti	=	108 478	(32%)
Foncier non bâti	=	100 512	(30%)
Taxe professionnelle	=	20 422	(6%)

B U D G E T 1 9 8 8

RECETTES PREVUES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL : 1.357.345 Francs

=====

P R O V E N A N C E

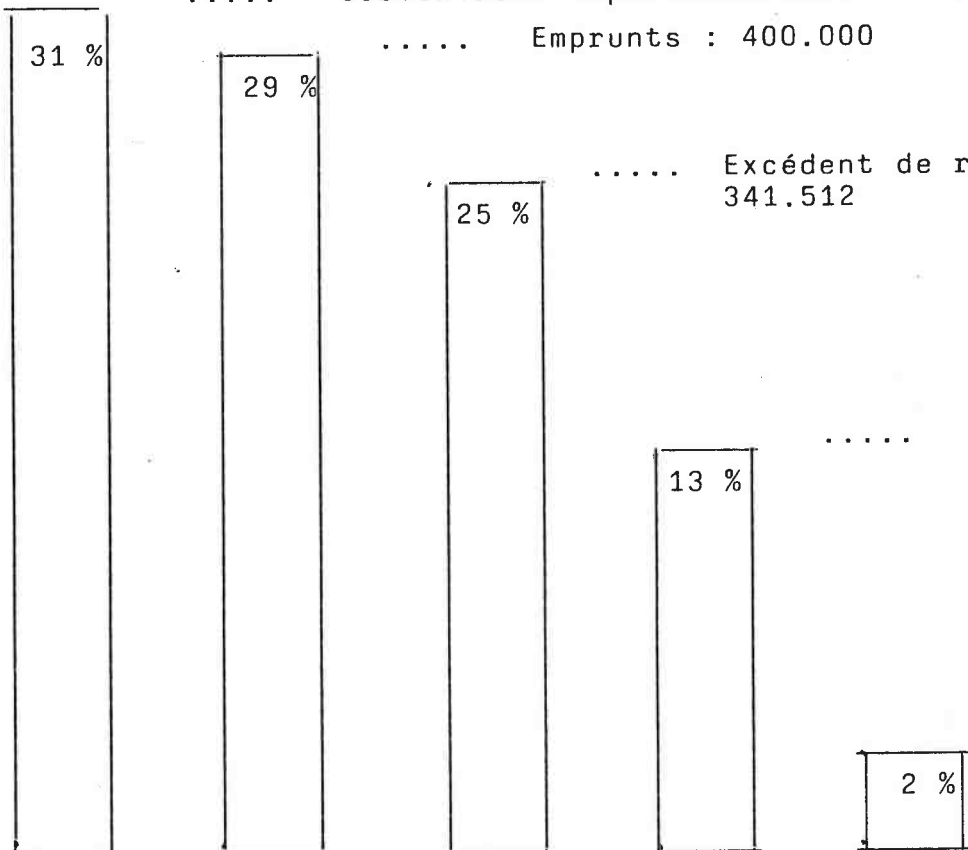
..... Subventions Départementales : 417.475

..... Emprunts : 400.000

..... Excédent de recettes année 1987
341.512

..... Prélèvement sur recettes
de fonctionnement :
173 358

..... Remboursement T V A
et taxe d'équipement
25.000



BUDGET 1988

DEPENSES PREVUES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

- Remboursement emprunts (capital)	46.888
- Travaux de voirie	75.148
- Travaux Eglise	8.900
- Construction salle polyvalente	1.226.409

TOTAL

1.357.345 Francs

REALISATION DES TRAVAUX DANS L'ANNEE 1988

VOIRIE

Pour entretenir nos chemins, cette année le revêtement du Chemin Vicinal n° 4 a été exécuté.

SALLE DES FETES

L'installation électrique étant vétuste, celle-ci a été refaite afin d'assurer une plus grande sécurité au public.

EGLISE

Quatre lustres de l'Eglise ont été remis en état par nos employés municipaux (Nettoyage et vernissage) l'électricité et le remontage a été exécuté par le C 3F1.

MARE

Notre mare communale qui dégage un charme certain, a été aménagée à moindre frais, d'une part pour arrêter l'érosion qui dégradait les haies qui l'entourent, d'autre part pour conserver ce modeste plan d'eau que nous avons toujours plaisir à regarder.

REMEMBREMENT

Lors des opérations de remembrement de Martainville, avec une emprise de 30% sur Auzouville (la loi est ainsi) les chemins ruraux N° 27 et 33 ont été changés de place, ce qui devrait faciliter le travail des agriculteurs.

SALLE POLYVALENTE

Comme chacun de nous a pu le constater la construction d'une

salle polyvalente a été réalisée, afin de pouvoir accueillir un maximum d'habitants ----- lors des rencontres qui nous rassemblent et qui nous rappellent que nous ne sommes pas complètement isolés de ceux qui nous entourent.

L'aménagement extérieur de ce bâtiment a été sommairement fait, afin de faciliter les travaux d'évacuation d'assainissement et des eaux pluviales.

Pour l'installation intérieure de la cuisine de cette même salle, du matériel industriel d'occasion relativement récent (4 ans) a été acheté pour un prix plus que raisonnable (2 cuisinières à gaz, un lave vaisselle, un meuble réfrigérant, une friteuse, un grille viande un bain marie, une plonge deux bacs avec égouttoir, 60 chaise, 18 tables de cuisine, et quelques marnites.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Le C.C.A.S. est toujours présent auprès de ces aînés par :

- les repas et voyage annuel, la distribution de brioches et bouteille de vin aux personnes de plus de 65 ans, ainsi que 2 fois l'an, des bons sont distribués aux personnes aux revenus modestes.

Cependant le C.C.A.S. reste attentif au cas qui lui sont soumis (Aide médicale, Hospitalisation, Maison de retraite etc...)

BUDGET

La commune verse une subvention de 18.000 Francs qui est utilisée pour l'alimentation et les combustibles.

Information à l'intention de toutes les personnes âgées

Le C.C.A.S. a décidé que cette année, les bons alimentaires et les combustibles (charbon ou fuel) seront attribués aux personnes âgées dont les ressources n'ont pas excédé, en 1986 la somme de 59.490 Francs pour un ménage ou 34.050 Francs pour une personne seule.

Toutes les personnes n'atteignant pas ces plafonds de ressources ou désirant avoir davantage de précisions sont priées de présenter en Mairie leur avis de non imposition (adressé par le service des Impôts.

Le souci du C.C.A.S. étant d'aider équitablement les Anciens dont les ressources sont modestes, nous précisons qu'il ne sera pas

possible d'attribuer des bons aux personnes ne répondant pas à ces conditions.

Nous comptons sur la bienveillante compréhension de tous.

SYSTEME DE SUCURITE "TELE - ALARME"

En vue d'améliorer la sécurité des personnes âgées isolées, l'Association inter-communale pour le maintien à domicile (A.I.P.A.) examine actuellement les possibilités de location d'appareils "télé alarme".

La location de l'appareil s'élève à 20 Francs par mois,

Si vous êtes intéressé (e) par cet appareil, n'hésitez pas à demander des précisions en Mairie.

L'AIDE FAMILIALE (A.D.M.R.)

Une mère de famille se trouve ----- parfois indisponible ou débordée en raison d'une maladie, d'une grossesse d'une naissance, d'une hospitalisation, de la maladie d'un proche.

Comment vivre au mieux ces situations en faisant appel au service d'aide familiale l'A.D.M.R.

Toute la famille bénéficie d'une travailleuse familiale et de son soutien chaleureux.

L'AIDE MENAGERE

Généralement, les personnes âgées ne souhaitent pas partir en établissement d'hébergement collectif. Elles préfèrent rester chez elles, les aides ménagères se rendent à domicile pour effectuer les travaux quotidiens avec elles, le passage régulier des aides ménagères maintient également un lien avec l'extérieur et apporte amitié et réconfort.

L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Les auxiliaires de vie apportent leur aide aux personnes handicapées qui ~~viennent~~ chez elles, (pour se déplacer, se lever, faire ~~viennent~~ leur toilette, entretenir leur maison).

Leur présence constitue un soutien moral et efficace.

Renseignements auprès de l'association locale A.D.M.R. de Fresne-le-Plan ou à la Mairie de votre commune.

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE MAINTIEN A DOMICILE DES
PERSONNES AGEES (A.I.P.A.).

L'A.I.P.A. peut aussi vous aider pour vos soins infirmiers de toilette journalière à domicile. Ces soins sont entièrement gratuits sur présentation d'un certificat médical.

Pour plus de renseignements s'adresser au Secrétariat de l'A.I.P.A. rue Louis Pasteur 76160 à Darnétal (N° de Téléphone 35.08.39.53.)

A.D.M.R.

Les Associations de Seine-Maritime ont essayé de mettre sur pied un projet de spectacle "Son et Lumière". Ces Associations se sont regroupées sous le nom de G.R.A.C. (Groupe culturelle A.D.M.R.) de Seine-Maritime 76710 MONTVILLE.

Ce projet prend forme, un metteur en scène Mr. Jean Paul MIROUX sera là pour nous aider. L'époque retenue pour ce Son et Lumière est de 1560 à 1610 Henri IV.

Pour atteindre ce but il serait bon que toutes les personnes intéressées se fassent connaître, et apporter des idées, documents, temps libres, couture, maquillage, figuration etc... Ce spectacle aura lieu à Rouen de fin Juin à Septembre (8 représentations.)

Nous avons besoin d'énormément de bonnes volontés. Votre présence et des personnes que vous connaissez et pourriez nous faire connaître est vivement souhaitée par l'équipe de bénévoles. Vous pourrez contacter Madame Colette LEFRANCOIS pour tous renseignements complémentaires.

COMITE DES FETES

ACTIVITES DE L'ANNEE 1988

Le comité des fêtes est heureux comme chaque année de participer à l'élaboration du bulletin communal. Cette page nous étant réservée de vous récapituler.

Cette année, le comité vous a proposé 16 attractions, dont 3 bals disco et 2 bal avec la radio locale R.V.S.

Le Comité tier, aussi à soutenir les différentes associations humanitaires. En décembre 1987, la recette de cette action a été versée au profit de l'association "le G.E.I.S.T."

Cette année nous comptons diriger la recette en faveur de l'association "A.I.D.E.S." (Recherche pour le SIDA).

Nous vous avons également proposé 2 expositions, une artisanale et l'autre Expo-peinture regroupant 5 artistes.

Amateurs de cartes et de dominos étaient au rendez vous le 20 Février et le 10 Avril 1988.

D'autres association participent aussi à la vie du village, et nous tenons à les aider, c'est pourquoi lors des cérémonies au monument pour le 8 Mai et le 11 Novembre le comité est présent auprès des Anciens Combattants afin de ne pas oublier ces mauvais moments qu'ont passé de millions de gens pendant ces deux périodes neutrières et nous souhaitons de tout coeur de ne jamais revoir cela.

Le 29 Mai, nous avons honoré les manans de la commune.

Le Méhoui 1988 a retrouvé sa place le Samedi soir (156 participants.)

L'après midi du 14 Juillet après le dépôt de gerbe au monument ouverture du concours de pétanque ainsi que des jeux réservés aux enfants, et pour terminer tirage des nombreux lots de la tombola (1er lot aller-retour en TGV ROUEN-LYON remporté par des habitants de la commune. .

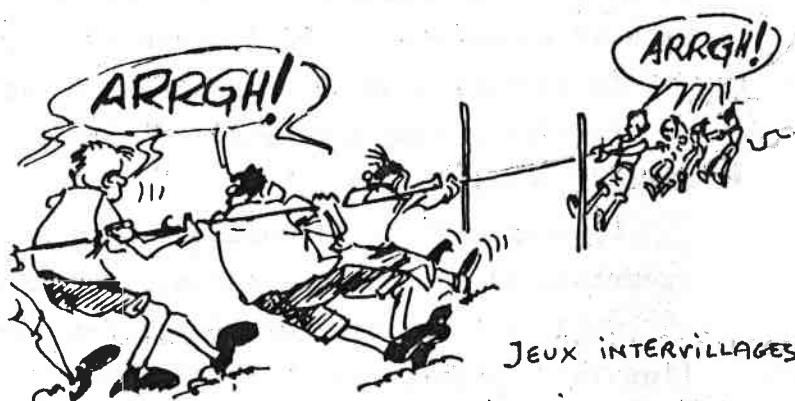
Les 13, 14 et 15 Aout,

Ces 3 jours de fête patronale ont commencé le Samedi par la choucroute, le dimanche par la foire à tout et du bal RVS le soir, et le lundi, le matin par la messe de l'Assomption, l'après midi un formidable défilé humoristique placé cette année sous le thème "AUZOUVILLE A L'HEURE EUROPEENNE. Rire et bonne humeur furent de la partie.

Le 17 Décembre, le Père Noël était au rendez-vous dans la nouvelle salle de la commune pour distribuer ses jouets et ses friandises.

EN CONCLUSION

Le Comité remercie toutes les personnes, associations et communes environnantes qui ont contribué au bon déroulement de toutes les festivités de l'année 1988 et vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 1989.



JEUX INTERVILLAGES
GRAINVILLE - AUZOUVILLE
DU 26 JUIN 1988

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

Les activités de notre association sont toujours nombreuses dans notre village. Nous vous les rappelons :

Cette année les cours de dessin dispensés par Monsieur ROSEY MERCIER auprès des enfants ont lieu de 14 H. à 15 H 30.

Quant à la gyn féminine, elle a repris début Septembre, chaque mercredi de 19 H. 30 à 20 H. 30.

- En Mars : après midi costumé pour tous les enfants du sivos.
- En Juin : randonnée vélo et sortie pédestre.
- En Aout : participation à la fête patronale,
- En Septembre : Rallye voiture et tournoi pétanque.
- En Décembre : participation des enfants à l'arbre de Noël

En plus nous prévoyons d'organiser cette année (1989)

En Janvier : Un loto où chacun aura la possibilité de tenter sa chance tout en passant une agréable soirée.

Au printemps : Un thé dansant ouvert à tous les habitants du village et à leurs amis.

Une nouvelle activité pour les enfants est en préparation actuellement à savoir : Jogging, Footing, Cross;

Pour toutes ces activités des renseignements complémentaires vous parviendront ultérieurement.

L'A.F.R.E.L est ouverte à tous et si vous avez des suggestions à faire, ou si vous désirez venir grossir l'équipe sachez que vous y serez les bienvenus. Pour cela adressez vous,

soit à la Mairie,

ou auprès de Madame COUSIN et Madame JEGAT.

CLUB DES AINES RURAUX "DES BONS AMIS"

ACTIVITES AU COURS DE L'ANNEE

Le 13 Janvier : Au cours de la première rencontre bimensuelle de l'année, les membres présents ont tiré les Rois. C'est dans une joyeuse ambiance qu'ils ont dégusté la traditionnelle galette et trinqué en l'Honneur des Altesses d'un jour et à la prospérité du Club.

Le 21 Février : Sortie Théâtre pour assister à la représentation de l'Opérette de Charles Lecocq "La fille de Madame ANGOT", spectacle que nous avons apprécié et applaudi chaleureusement.

Le 12 Mars : Assemblée Générale afin de procéder au renouvellement annuel du Club (de l'équipe d'animation) Les membres présents ayant renouveler leur confiance au bureau en place, les activités ont été les suivantes (outre la sortie théâtre) :

Le 11 Mai : Excursion au Parc de Brétonne avec visite du Musée de la Marine à Caudebec En Caux - Déjeuner à Louvetot; Digestion faite nous avons repris la route pour Maulévrier où nous sommes allés nous recueillir devant la sépulture de Monsieur DESAUTES qui fut le doyen de notre association. Ensuite nous avons traversé le Pont de Brétonne, pour un circuit touristique par la route des Chaunières, et la Maison des Métiers à Bourneville, le four à pain et le Musée du sabotier à la Haye de Routot et le Moulin de pierre à Hauville, puis retour par la rive gauche de la Seine.

Le 15 Juin : Sortie à Forges les Eaux; Accueil en la salle des fêtes pour la pause café-croissant, ensuite visite d'une fromagerie artisanale; de la Mairie et à nouveau la salle des fêtes où nous fut servi un réconfortant repas. L'après midi, visite de Musées et promenade en petit train dans les rues de la ville, au terminus nous avons repris les voitures en direction du Casino, puis à l'issue de la visite il fut remis à chacun une mignonnette de calvados offerte par le Syndicat d'Initiative de Forges les Eaux.

Au retour pour clore cette belle journée, nous avons pris le verre de l'amitié au foyer "Raymond Feist".

Le 15 août : Participation des membres à la préparation de la Fête Patronale par la confection de roses et sachets de confettis.

Le 23 Octobre : Fête du Club avec le concours des membres du Centre Communal d'Action Sociale et de notre groupe d'animateurs, lesquels ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour divertir les nombreux spectateurs présents qui ont applaudi les chants, sketch et une comédie farce magistralement interprétée.

Notons aussi le succès de l'exposition vente de coussins, napperons et broderies.

Le 26 Octobre : Séance de cinéma rétro avec la projection d'actualités d'époque, d'un documentaire et d'un film.

Le 5 Novembre : Repas offert aux aînés de la commune, 60 personnes réunies pour découvrir et apprécier les qualités culinaires de Madame Marie-Thérèse HONNET, laquelle a parfaitement assuré la relève de Monsieur René MASZURIER dans le même état d'esprit de bénévolat. Nous la félicitons et la remercions.

Nous remercions également les dévouées serveuses qui ont servi gracieusement ce repas.

Le lendemain une trentaine de personnes assistaient au spectacle féérique HOLIDAY EN IGE aux Parc Expo de Rouen.

Nous concluons en renouvelant nos vifs remerciements à toutes les personnes qui par leur participation bénévole et dons anonymes contribuent chaque année à la prospérité du Club des Bons Amis dont le budget est équilibré sans avoir recours à aucune subvention communale.

Nous rappelons que notre groupe est ouvert à tous les aînés de la commune, nous les accueillerons avec plaisir.

ANCIENS COMBATTANTS

Notre village quoique en évolution dans la vie des habitants reste fidèle aux traditions.

Ainsi le 8 Mai, le 14 Juillet, le 11 Novembre de cette année ont été célébrés par une manifestation devant le monument élevé à la mémoire des morts des guerres 14-18 - 39-45 avec la participation du Comité des Fêtes et du Conseil Municipal.

Notre section membre de l'Union Rouennaise des Anciens Combattants est gérée par un bureau autonome.

Cette année nous avons eu l'honneur de décorer de la médaille du Combattant notre camarade : Monsieur Georges ROSEY MERCIER ayant à son actif des faits de combat pendant ses campagnes d'Indochine et d'Afrique du Nord avec élévations de grades.

La Caisse de notre section est positive, étant alimentée par un pourcentage du Bleuets de France, une poule aux dominos et des dons. De ce fait nous pouvons envoyer un mandat vers Noël aux jeunes appelés sous les drapeaux.

ORGANISATION DU TENNIS

Au cours de l'Assemblée Générale du 28 Octobre dernier, les personnes présentes ont créé une commission de coordination chargée de faire le lien entre la municipalité et les joueurs de tennis. Elle a pour objet d'assurer l'animation du tennis d'Auzouville en collaboration avec Monsieur SADOUN, professeur.

Il ne s'agit pas d'un club affilié à la Fédération Française du Tennis. Toutefois, nous souhaitons organiser, dans le courant de l'année, deux tournois amicaux en plus du tournoi propre au village.

Par ailleurs, les cours ont lieu désormais de 14 H. à 17 H. selon le planning suivant :

- de 14 h. à 15 H. "Moyens forts"
- de 15 H. à 16 H. "Enfants"
- de 16 H. à 17 H. "Débutants moyens".

Pour tous renseignements ou suggestions complémentaires, vous pouvez vous adresser aux trois personnes élues lors de la réunion du 18 Octobre 1988 :

- | | | |
|---------------------|------|-------------|
| - Annie JEGAT | Tél. | 35.23.43.27 |
| - Georges LE FRECHE | Tél. | 35.23.25.73 |
| - Jean Marc BISSON | Tlé. | 35.23.55.69 |

CROSS

Comme chaque année, 2 samedis et 2 dimanches seront consacrés au Cross Intercommunal. Les prochaines rencontres auront lieu en Janvier et Février. Nous Félicitons tous les jeunes qui participent à ces épreuves dans la bonne humeur et la simplicité.

Certains souhaiteraient peut être animer d'autres activités ? (Volley, Basket, Vélo....). Qu'ils n'hésitent pas à le faire savoir en Mairie où toutes les propositions seront étudiées.

- BIBLIOTHEQUE -

La bibliothèque est située au Foyer Raymond Feist (à côté de la Mairie)

PERMANENCES : - le Samedi de 10 H. à 11 H.

- le Mardi de 18 H. à 19 H.

Le prêt des livres est entièrement gratuit.

Les livres (2 au maximum par personne) sont prêtés pour 15 JOURS.

- Un nombre croissant d'emprunteurs oublient de rapporter leurs livres dans les délais (ou d'en faire prolonger gratuitement la période de prêt,) ce qui freine la bonne circulation des livres et bloque les demandes d'autres lecteurs - Aussi, sommes-nous obligées d'instituer un système d'amende pour retard.

- Si vous ne pouvez rapporter votre livre à la date inscrite sur votre fiche, venez avec celle-ci pour un report gratuit de 15 Jours (maximum).

- Sinon, vous devrez payer une amende de 10 Frs. par livre et par semaine de retard, les sommes ainsi récupérées servant à l'achat de nouveaux livres et de matériel pour la bibliothèque.

Nous sommes persuadées que vous voudrez bien vous conformer à ce règlement (qui d'ailleurs est en vigueur dans toutes les bibliothèques, même payantes).

Merci d'avance et à bientôt.



Je file à la bibliothèque chercher des bouquins... c'est gratuit!

PERMANENCES DE Mr. Dominique GAMBIER Député

Le secrétariat est ouvert au public, du lundi au vendredi, de 9 H. à 12 H. et de 13 H. 30 à 17 H. 30, au 155, Route de Dieppe à DEVILLE LES ROUEN (Tél. 35.76.88.18)

D'autre part, une permanence est assurée le 2ème Samedi de chaque mois. Centre H.SAVALÉ à DARNETAL.

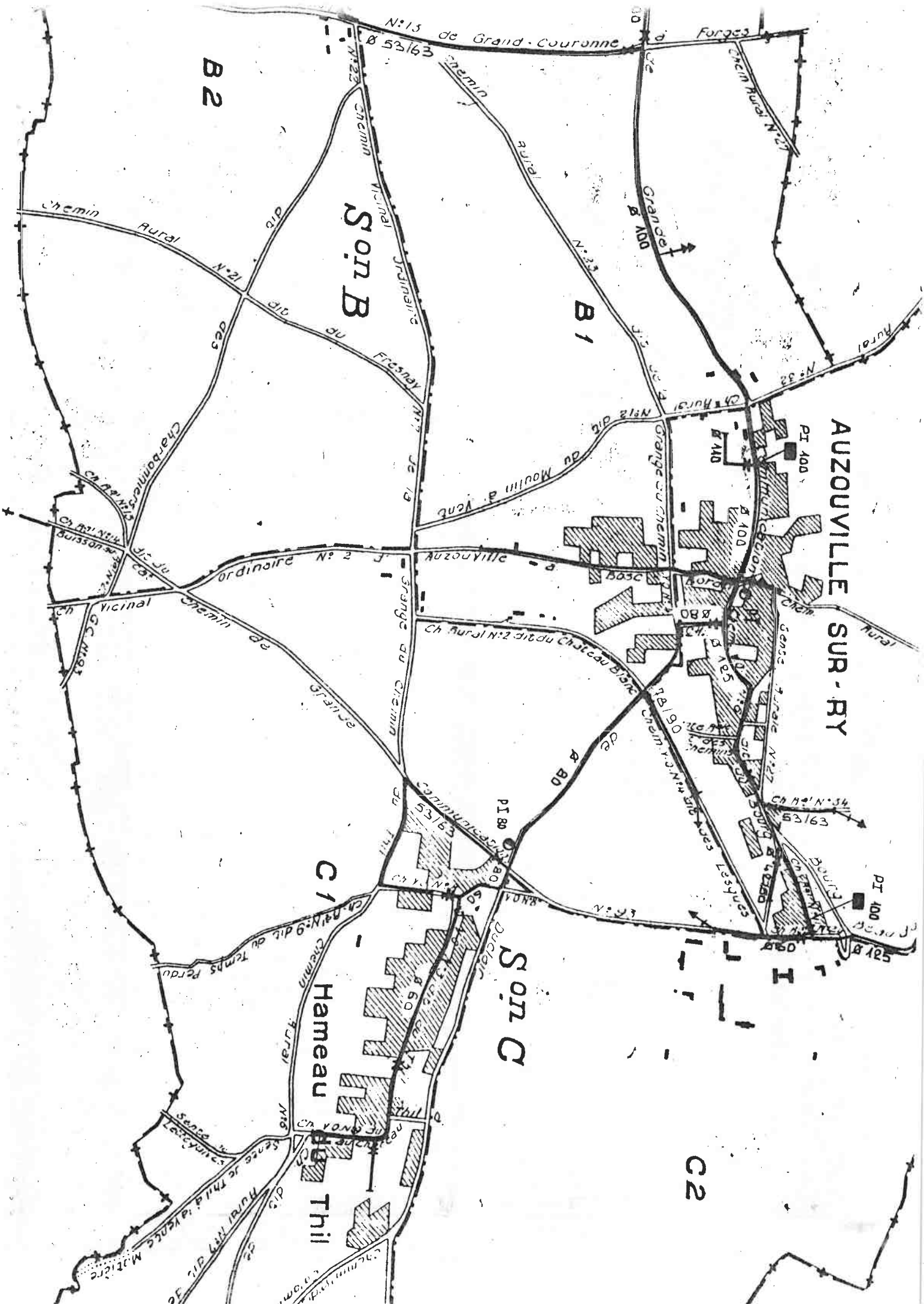
PERMANENCES DE Mme Geneviève PRETERRE. Conseiller

Général :

A DARNETAL : au Centre H. SAVALE, le mardi matin de 10 H. 30 à 12 H.

- et sur rendez-vous (Tél. 35.08.33.71)

D'autres permanences sont également assurées dans plusieurs communes du Canton. Celles-ci sont indiquées chaque mois dans "Le Bulletin de Darnétal".



AUZEVILLE SUR-RY

Son B

Son C

C1

Hameau de Thil

B1

B2

C2

DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN,

Décretés par l'Assemblée Nationale dans les séances des 20,
21, 23, 24 et 26 août 1789, acceptés par le Roi.

PREAMBULE.

LES représentants du peuple François, constitués en assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme; afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et du bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnoît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivans de l'homme et du citoyen.

ARTICLE PREMIER.

LES hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II.

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

III.

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV.

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits; ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

V.

La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

VI.

La loi est l'expression de la volonté générale; tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talens.

VII.

Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

VIII.

La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

IX.

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

X.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

XI.

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

XII.

La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

XIII.

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

XIV.

Les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

XV.

La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

XVI.

Toute société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

XVII.

Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

AUX REPRÉSENTANS DU PEUPLE FRANÇOIS.

EXPLICATION DE L'ALLÉGORIE